

PRIX AMÉNAGEMENT

Dossier de candidature 2009

Identification de la réalisation	
Nom du projet : Aménagement du carrefour giratoire de l'entrée du quartier de l'Île-des-Soeurs	
Adresse et emplacement : Entrée du quartier de l'Île-des-Sœurs, arrondissement Verdun, Ville de Montréal	
Concepteurs (artiste, architecte, urbaniste, aménagiste, etc.) : Architectes paysagiste : Vlan paysages (Micheline Clouard, Julie St-Arnault, P. Affleck, G. Vanderveken, P. Bonnet), Architectes : Atelier in situ (Stéphane Pratte, Annie Lebel, Maurice Martel)	
Date de réalisation : 1 ^{er} septembre 2008	Date d'inauguration : 1 ^{er} octobre 2008
Coût total : 390 000 \$ (taxes exclues)	
Montage financier : Financement de la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun	
Partenaires : Ville de Montréal, arrondissement de Verdun	

Identification de la municipalité ou de la MRC	
Municipalité ou MRC : Ville de Montréal, arrondissement de Verdun	
Adresse : 4555, avenue de Verdun	
Ville : Montréal	Code postal : H4G 1M4
Téléphone : 514-765-7093	Télécopieur : 514-765-7114
Courriel : bmalette@ville.montreal.qc.ca	

Identification du responsable de la candidature	
Nom : Malette	Prénom : Benoit
Adresse : 4555, avenue de Verdun	
Ville : Montréal	Code postal : H4G 1M4
Téléphone : 7657093	Télécopieur : 7657114
Courriel : bmalette@ville.montreal.qc.ca	
Poste occupé par le responsable de la candidature : Chef de division urbanisme	
Employeur : Ville de Montréal, Arrondissement de Verdun, Service aménagement urbain et services aux entreprises	

Catégorie de concours

Veuillez cocher la case appropriée.

- Municipalités de 100 000 habitants et plus
 Municipalités entre 20 000 et moins de 100 000 habitants
 Municipalités de moins de 20 000 habitants

Attention ! Vos réponses ne doivent pas dépasser les limites du cadre !

Présentation générale de la réalisation

Veillez fournir un texte explicatif présentant l'origine de la réalisation, la mise en contexte, les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement, les défis particuliers, etc.

Origine de la réalisation:

Le projet, initié par un concours d'architecture de paysage pan-canadien, a fait l'objet d'une démarche à deux étapes qui a permis à la Ville d'analyser diverses propositions attrayantes et sécuritaires pour l'aménagement du carrefour. Il s'agit aussi d'un processus de sélection rigoureux et équitable permettant la sélection du meilleur projet.

Les équipes devaient obligatoirement inclure un architecte paysagiste membre de l'Association des Architectes paysagistes du Canada (AAPC) à titre de chargé de projet. La première étape était ouverte et anonyme et servait à déterminer un concept général pour le projet. Quatre firmes sur onze ont été retenues pour la deuxième étape qui a permis de détailler le projet et de désigner un lauréat. Un jury composé de 8 membres, dont 7 étaient indépendantes du maître d'ouvrage, a sélectionné le lauréat. Une commission technique était responsable de valider les aspects fonctionnels, techniques et budgétaires. Outre ces aspects, le lauréat a été sélectionné en fonction de son approche conceptuelle et de la réponse aux attentes symboliques et fonctionnelles, de l'expression du concept, sa formalisation et sa matérialisation, de l'intégration et de l'impact visuel du projet, de la flexibilité du concept et la facilité de sa mise en œuvre, de la maximisation effort/effet, de l'aspect sécuritaire ainsi que du potentiel du projet en regard des objectifs de la programmation.

Mise en contexte:

L'Île-des-Sœurs est un environnement verdoyant et à majeure partie résidentielle. Longtemps propriété de la Congrégation de Notre-Dame, L'Île-des-Sœurs a été marquée par l'agriculture. En 1955, L'Île a été annexée à la Ville de Verdun. La présence des sœurs est commémorée à l'entrée de l'île par le récent retour de la croix de chemin des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame érigée en 1843. Elle compte plusieurs bâtiments de grande qualité dont certains réalisés par Mies van der Rohe et d'autres par Dan S. Hanganu. Les premiers habitants après la congrégation religieuse qui y a longtemps habité s'installent en 1968. En 1990, un nouveau plan d'urbanisme est adopté confirmant l'image de "cité-jardin".

En 1994, le Domaine Saint-Paul est inauguré, protégeant le boisé de l'Île-des-Sœurs considéré comme écosystème exceptionnel par les instances provinciales et sanctuaire d'oiseaux. En 2003, suite à un concours d'idée sur invitation, le concept urbain élaboré par la firme Cardinal Hardy et privilégiant la reforestation du boulevard de L'Île-des-Sœurs fut retenu. Depuis 2005, plus de 500 arbres ont été plantés sur L'Île-des-Sœurs, étirant en quelque sorte, le boisé de L'Île jusqu'à son entrée.

Cette unique entrée du quartier aménagée de façon traditionnelle avec quatre arrêts ne permettait plus une fluidité adéquate de la circulation. La population ayant indiqué à l'arrondissement son refus d'avoir des feux de circulation ceux-ci ne cadrant pas avec le principe champêtre de cité-jardin l'arrondissement considéra l'aménagement d'un carrefour giratoire. Elle réalisa en 2003, un projet pilote de carrefour giratoire à 3 branches aux intersections des boulevards de L'Île-des-Sœurs et René-Lévesque. Une oeuvre de l'artiste Michel Goulet est implantée au centre de ce carrefour giratoire. Jugeant le projet concluant, l'arrondissement a construit un autre carrefour giratoire à l'entrée de l'Île-des-Sœurs en 2004.

Le projet est l'aménagement paysager du carrefour giratoire situé à l'entrée du quartier de L'Île-des-Sœurs, à l'intersection du boulevard de L'Île-des-Sœurs, de la Place du Commerce et du chemin du Golf. Le carrefour draine également le trafic de la Route Verte, le réseau cyclable panquébécois. Il est entouré des tours d'habitation Panorama et Sax, conçus par l'architecte Dan S. Hanganu, ainsi que par le projet Ambiance, conçu par les architectes DCYSM.

La zone d'intervention est la pastille centrale et les quadrants du carrefour, en ne dépassant pas la piste cyclable existante.

[Suite]

Objectifs du projet:

- Marquer l'entrée et le prestige du quartier de L'Île-des-Sœurs;
- Souligner une destination pour les observateurs et promeneurs de L'Île;
- Créer un impact visuel important à l'échelle du site; intégrer un élément d'eau, évoquant le caractère insulaire du quartier;
- Intégrer le nouvel aménagement au projet de reforestation;
- Augmenter la sécurité routière au carrefour giratoire;
- Concevoir un aménagement péreïn, facile d'entretien;
- Promouvoir la qualité des interventions réalisées en milieu urbain;
- Mettre en œuvre un aménagement réfléchi et adapté à un espace urbain particulier (rond-point);
- Promouvoir une approche liée à l'architecture de paysage plutôt qu'à une œuvre d'art.

Défis particuliers:

Les défis de ce projet sont multiples. Premièrement, le concept doit être esthétiquement intéressant afin de marquer l'entrée au quartier de l'Île-des-Sœurs toute l'année et aux divers moments de la journée, depuis les quatre voies de circulations qui alimentent le carrefour ainsi que lorsque les utilisateurs sont dans le giratoire, et ce, sans les distraire. Deuxièmement, la proposition doit considérer les aménagements existants à conserver ainsi que plusieurs infrastructures souterraines se trouvant sous la pastille. Troisièmement, pour des raisons de sécurité, la hauteur de l'intervention ne doit pas dépasser 600mm sur une bande de 4 mètres à partir du pavage au périmètre intérieur de la pastille, la pastille centrale ne doit pas être accessible, la signalisation en place (vitesse, sens) doit être maintenue et le potentiel d'accrochage minimisé. Quatrièmement, l'intervention doit tenir compte des forts vents sur le site ainsi que du passage de la neige lors des opérations de déneigement.

Description de la réalisation

Veillez fournir un texte décrivant le projet d'aménagement en fonction des aspects suivants :

Dimension culturelle

Décrivez les choix esthétiques et le concept. Décrivez les particularités de la dimension culturelle de la réalisation (intégration d'une œuvre d'art, mise en valeur du patrimoine, traitement artistique ou sur mesure des composantes, intégration d'un équipement culturel temporaire ou d'un espace de diffusion à ciel ouvert).

L'aménagement est un hybride entre paysage, architecture et œuvre d'art. Afin de souligner le caractère insulaire de L'Île-des-Sœurs, le projet crée un sas composé de tiges artificielles et naturelles suggérant les massifs de roseaux des milieux humides et complété d'une surface d'ardoise. La brillance des composantes du jardin et les changements que subit le dispositif en fonction des variations climatiques rappellent l'eau du fleuve qui réagit fortement à l'environnement et crée un fond de scène scintillant et en mouvement. Les fines tiges translucides, de 2 à 5 mètres de hauteur, sont implantées selon une trame dans le carrefour giratoire et à son pourtour. Ce sont des "senseurs" architecturaux créés sur mesure supportant bollards, luminaires DEL alimentés par des panneaux photovoltaïques, pellicules réfléchissantes ou phosphorescentes et brumisateurs qui composent une fontaine diffusant une brume évoquant les milieux humides. Le projet tient compte du déplacement des automobilistes et du piéton, offrant un paysage changeant dans lequel les tiges s'enlignent et se désenlignent au gré des mouvements. Devenant acteurs dans l'installation, les automobilistes activent avec leurs phares les tiges qui réagissent à la lumière.

Intégration de la réalisation au contexte environnant

Précisez quelle attention a été portée à l'intégration de la réalisation au paysage environnant et à la valorisation de l'architecture existante. Indiquez en quoi la réalisation présente un caractère durable.

Le projet est un dispositif construit et vivant qui réagit à son environnement et se métamorphose en fonction de facteurs biophysiques et humains. L'intervention s'intègre aux aménagements existants qui n'ont pas été modifiés. La fondation restreinte des tiges permet leur implantation à proximité des infrastructures souterraines et des arbres qui forment le cadre végétal de l'intervention. L'installation, qui est aussi un point focal, possède aussi des couleurs vives et une brillance propre aux aménagements routiers dont il fait partie. La hauteur des tiges et l'intensité de leurs luminaires ont toutefois été calibrés afin de ne pas nuire aux résidents du secteur. L'intervention utilise l'énergie environnante (éolienne, solaire, de la pluie ou des phares des véhicules) en l'emmagasinant et la réémettant, faisant du projet un exemple d'infrastructure "durable". Les plantes indigènes utilisées possèdent des propriétés filtrantes et sont résistantes aux conditions du site.

Originalité

Identifiez ce que la réalisation a d'unique. Identifiez les solutions originales que présente la réalisation.

L'originalité du projet réside tout d'abord dans son interprétation d'une fontaine classique. En effet, le projet propose plutôt une brume, activée lors de période de sécheresse et quand la température est au dessus de 5 degrés celcius. Le projet permet aussi dès l'entrée dans le quartier une expérience des milieux humides qui caractérisent L'Île-des-Sœurs. Il vient doter une infrastructure routière (carrefour giratoire) d'une identité propre au lieu où elle se trouve. L'unicité du projet réside dans sa matérialité dont l'ensemble des systèmes construits sont conçus sur mesure. Les tiges en polycarbonate coloré pour créer les roseaux artificiels sont particulières au projet. L'utilisation de techniques passives de récupération de l'énergie environnante pour activer les systèmes et l'emploi de végétaux résistants pouvant absorber et filtrer l'eau de la fontaine sont des éléments novateurs, respectueux de l'environnement qui montrent de nouvelles façons d'aménager les espaces urbains.

Travail multidisciplinaire

Précisez si une équipe de travail a été constituée. Précisez qui a pris part au projet (architectes, artistes, ingénieurs, aménagistes, designers, citoyens, etc.). Précisez si la réalisation est le fruit d'une approche intégrée impliquant différents services municipaux.

Dès le départ ce projet fut jugé par un jury multidisciplinaire composé d'un citoyen, d'architectes, d'urbanistes, d'architectes paysagistes et d'un artiste. Cette multidisciplinarité a perduré jusqu'à la réalisation du projet. L'équipe de concepteurs regroupe des architectes paysagistes et des architectes qui ont travaillé étroitement avec des représentants de différents paliers de l'arrondissement de Verdun (Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Direction des travaux publics, Division de l'urbanisme) qui ont émis leurs commentaires durant le concours et ont ensuite été impliqués de façon intégrée dans le développement du projet. Des ingénieurs en structure ont aussi assistés les concepteurs. Pour développer les systèmes d'éclairage, de capteurs solaires et de brumisation sur mesure, l'équipe a aussi travaillé avec des designers industriels et des spécialistes en fontaine.

Adéquation de la réalisation aux besoins et aux attentes du milieu

Identifiez quelles étaient les attentes et les besoins du milieu. Précisez en quoi la réalisation y répond.

Le jury a été séduit par la sensibilité et la poésie qui transcendent ce projet, évoquant la nature des milieux humides propres à L'Île. Il a apprécié la simplicité de la proposition, son intérêt saisonnier, diurne autant que nocturne. L'arrondissement de Verdun désirait marquer l'entrée du quartier de L'Île-des-Soeurs avec une intervention paysagère forte évoquant l'eau, un projet original répondant au contexte routier du site. Le projet devait bien s'intégrer dans l'aménagement existant, il devait être perenne et facile d'entretien, améliorer la sécurité et respecter le budget du client. Aujourd'hui, cet installation traduit une maîtrise technique, une flexibilité et une adaptabilité des aménagements propre à au processus intégré de sa conception. Par sa matérialité, le projet prend en charge l'espace du giratoire et lui procure une ambiance unique au quartier et évolutive. Les matériaux et végétaux sont résistants (froid, pollution, sel). L'intérêt visuel qu'offre l'installation et la trame des tiges qui accentue la perception de vitesse des voitures, favorisent le ralentissement des automobilistes et augmente ainsi la sécurité du rond-point.

Photographies illustrant la réalisation

Vous devez transmettre, en accompagnement de ce formulaire, un maximum de dix photos en format jpeg de la réalisation (par exemple, des photos avant et après, des photos ou plans d'implantation du projet dans son environnement immédiat, des photos présentant des plans éloignés et plus rapprochés, etc.).

Une attention particulière doit être portée au choix des photos qui permettront aux membres du jury de bien comprendre le projet et d'en apprécier les qualités.

Pour chacune des photos, indiquer son titre, sa légende et le crédit photographique.

Photo 1

PLANCHE DU CONCOURS du giratoire de l'entrée du quartier de L'Île-des-Soeurs, plans et modélisations, In Situ et Vlan paysages

Photo 2

PANORAMIQUE DE JOUR, vue d'ensemble de jour du giratoire, G.Jones

Photo 3

PANORAMIQUE DE NUIT, vue d'ensemble de nuit du giratoire, G. Jones

Photo 4

MASSIF DE ROSEAUX, photo de l'effet de massifs de roseaux, G. Jones

Photo 5

TRAMES ET TIGES, photo de l'intérieur de la pastille dans son contexte architectural, G. Jones

Photo 6

PROFONDEUR ET TRANSPARENCE, photo détaillée des tiges et du fond de scène, G. Jones

Photo 7

RÉFLEXION ET LUMINESCENCE, photo détaillée des tiges, G. Jones

Photo 8

PIGMENTS LUMINEUX, photo détaillée des tiges, G. Jones

Photo 9

SENSEURS ARCHITECTURAUX, photo de l'intérieur de la pastille du giratoire, G. Jones

Photo 10

BRUME, photo du giratoire avec le système de brumisation en fonction, G. JONES

Critères d'évaluation

Un prix par catégorie de concours sera remis à la réalisation qui se distingue des autres candidatures par :

- sa qualité esthétique ;
- la réussite de son intégration au contexte environnant ;
- son originalité ;
- le travail multidisciplinaire ;
- son adéquation aux besoins et aux attentes du milieu.

Exigences de présentation

Le dossier de candidature, comprenant le formulaire complété et les photographies, doit être acheminé par courriel ou par la poste sur CD-ROM.

Les textes fournis dans le formulaire seront repris intégralement pour la présentation des réalisations dans le site Internet de Les Arts et la Ville. Il est donc important de porter une attention particulière à la rédaction des différentes parties du dossier de candidature.

L'évaluation des réalisations se fera uniquement à partir du formulaire complété et des photographies. Aucune autre pièce supplémentaire ne sera remise aux membres du jury.

Date limite

Le dossier de candidature doit être transmis à Les Arts et la Ville avant le **6 mars 2009** par courriel à recherche@arts-ville.org ou par la poste à l'adresse suivante :

Les Arts et la Ville
870, avenue de Salaberry, bureau 104
Québec (Québec) G1R 2T9

Informations

Pour plus d'information ou pour vérifier l'admissibilité de votre projet, n'hésitez pas à nous contacter !

Martin Valiquette
T. 418 691-7480
C. recherche@arts-ville.org
www.arts-ville.org